

■ **Fondation M.A.R.T. (Mouvement pour les Animaux & le Respect de la Terre)**, à Bex, CH-550-1037611-4 (FOSC du 19.01.2004, p. 15/2076152). Selon décision de l'autorité de surveillance du 19 mars 2008, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al.4 CC.
Journal no 3835 du 27.03.2008
(04411574 / CH-550.1.037.611-4)